

Permettre aux citoyen.nes de reprendre le pouvoir sur l'Union européenne

Les citoyen.nes se sentent très éloigné.es de l'Union européenne, trop compliquée, trop lointaine, bureaucratique ou technocratique. Cette vision de l'Europe n'est pas complètement fausse. Et les grands intérêts constitués ont tout intérêt à maintenir cette situation : c'est le moyen pour eux de peser sur les décisions en jouant sur la complexité et la difficile lecture de la vie européenne. Pour ce faire, ces grands intérêts se constituent en lobbys dont ils financent le très coûteux travail d'influence.

Depuis les années 80 on constate une énorme augmentation de la pression des groupes d'influence, du nombre de lobbyistes, et de l'argent dépensé à cet effet. On ne connaît pas le montant exact, car le registre officiel des lobbys est volontairement imprécis et peu fiable. La fourchette basse serait de 1,5 milliard d'euros par an. Le chiffre pourrait être beaucoup plus important. Dans les années 80, il y avait moins de 1 000 lobbyistes à Bruxelles, alors qu'ils sont plus de 20 000 aujourd'hui.

Nous proposons deux axes de travail pour rendre l'Union Européenne aux citoyen.nes :

- 1. Encadrer l'influence des lobbys sur les décideurs européens**
- 2. Donner corps à un lobby citoyen par des Assemblées citoyennes**

Comment réduire l'influence des lobbys dans le cadre existant ?

Réformer le registre de transparence : le rendre obligatoire, veille éthique sur ce registre (déclaration des dépenses, déclaration des filiales et branches associées, dépenses liées à ces filiales) avec de véritables sanctions pour les lobbys qui ne respecteront pas les règles de transparence

Créer un registre « Empreinte législative » afin de savoir qui a fait du lobby sur quelle législation.

Mettre en place une vigie éthique de l'activité législative qui soit présente à toutes les rencontres entre les représentant des lobbys et les membres des institutions européennes (député.es, commissaires, hauts fonctionnaires, groupes d'experts, agences européennes). Cette institution tiendrait un registre public des rencontres et consultations et de leur contenu et participerait au comité d'éthique de la Commission européenne qui doit éviter le pantoufage et veille sur le Code de conduite des Commissaires. De même elle veillerait sur les déclarations d'intérêts des député.es européen.nes et leurs positions Parlement.

Instaurer un code de de conduite pour les lobbyistes à intégrer aux Règlements intérieurs des institutions. Les codes de conduite actuels sont entièrement volontaires, beaucoup trop faibles et ne disposent pas de mécanisme de plainte indépendant ni de sanctions, ce qui les rend totalement inefficaces pour éviter les pratiques contraires à l'éthique. Les nouvelles règles devront empêcher les lobbyistes d'exercer une influence indue en offrant de l'argent, des cadeaux, etc. aux décideurs. Des sanctions devront être introduites pour les cas graves de fausse déclaration et pour les lobbyistes qui encouragent les décideurs à enfreindre les règles d'éthique des institutions de l'UE.

Donner corps à un lobby citoyen par des Assemblées citoyennes

Le rôle et les missions des Assemblées citoyennes: elles assureront un lien direct entre les citoyen·nes et les institutions européennes. Elles n'ont pas vocation à se substituer à la représentation parlementaire, mais à soutenir et compléter son action. Elles ont par ailleurs comme objectif de participer à l'éclosion de la démocratie participative comme un contre-pouvoir au niveau européen. Elles seront un contrepoids aux autres lobbys, notamment des multinationales. Elles bénéficieront d'un budget dédié au niveau européen, permettant d'assurer leur bon fonctionnement

Missions

- Consultations législatives : La Commission, le Parlement ou le Conseil pourront chacun saisir pour avis les Assemblées citoyennes sur tout projet législatif. Les Assemblées citoyennes seront libres d'organiser des débats en présentiel ainsi que des consultations en ligne.
- Comptes-rendus de mandat : Les Assemblées citoyennes auront pour mission d'organiser régulièrement les comptes-rendus de mandat des député·es européen·nes. Lors de ces réunions publiques, les parlementaires pourront être tenus de s'expliquer sur les réformes en cours, leurs amendements et leurs votes au Parlement européen.
- Auto-saisine sur différentes thématiques : Les Assemblées citoyennes pourront se saisir d'une problématique qui les concerne où pour laquelle elles ont une compétence afin d'organiser, de structurer et de coordonner les « lobbys » citoyens à travers toute l'Europe sur des sujets divers : protection de l'environnement, harmonisation sociale, justice fiscale, etc.
- Initiatives citoyennes européennes : Les Assemblées citoyennes auront pour mission de promouvoir et faciliter l'organisation des Initiatives citoyennes européennes, notamment à travers un appui technique et juridique. Ainsi, les travaux parlementaires construits sur la base de cette initiative populaire pourront être soumis à référendum en Europe.

L'organisation et la composition des Assemblées citoyennes

Les Assemblées citoyennes seront organisées au niveau régional puisqu'il en existe une définition standardisée au niveau de l'Union européenne. Des représentant.es de chaque Assemblée se réuniront au moins une fois par an au niveau européen pour déterminer une stratégie commune et les problématiques pour lesquelles ils et elles souhaitent coordonner leurs actions.

Chaque Assemblée citoyenne sera composée, sur la base de mandats de 3 ans non renouvelables de la manière suivante :

- 1/3 de citoyen·nes volontaires tiré·e.s au sort
- 1/3 de représentant.es d'associations locales, de partenaires sociaux et d'ONG
- 1/3 d'élu·es (des communes, départements, région...)

Au-delà des missions qui incombent aux Assemblées citoyennes et des règles applicables à la composition des assemblées, chaque Assemblée citoyenne s'administrera librement. Ainsi, chaque Assemblée sera libre d'organiser des réunions ouvertes à l'ensemble de la population ou des réunions plus restreintes.